

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 15 mai 2001, intitulée: «Déjections équine en Vieille-Ville durant les fêtes de l'Escalade».

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Le terme de «déjections équines», que m'a proposé l'un des conseillers municipaux voisins, ne désigne en fait que le crottin de cheval déposé dans les rues pendant les fêtes de l'Escalade. Cela tombe un peu tard, parce qu'il aurait été intéressant de faire cette interpellation juste après les fêtes de fin d'année, néanmoins, celle-ci ne constitue pas un objet grave et ne vise pas à critiquer la Compagnie de 1602, bien au contraire.

Le problème est le suivant: durant les fêtes de l'Escalade, les chevaux se promènent pendant quelques jours – en tout cas deux – dans la Vieille-Ville, ce qui est fort sympathique. Néanmoins, ce sont des animaux comme les chiens et les chats et, comme les chiens en particulier, ils déposent leur crottin dans la rue, et celui-ci peut y rester quelque temps. C'est arrivé là où j'habite, à la rue Tabazan, où ce crottin est resté pendant une semaine. Pour ma part, cela ne me dérangeait pas du tout, car cela donnait un petit air de campagne à ma rue, et surtout l'odeur m'était plutôt sympathique. Cependant, j'ai été élu aussi par quelques citoyens de cette rue qui s'en sont plaints, au même titre que des dépôts sauvages quasiment permanents et des sacs de poubelle laissés dehors toute la semaine. Conclusion: cette rue n'avait pas été nettoyée pendant une semaine en tout cas.

C'est la raison pour laquelle, alors que l'on essaie de maintenir une certaine propreté par rapport aux chiens en particulier, je me demande si l'on ne devrait pas, lors de la prochaine fête de l'Escalade, fournir des sacs d'une certaine importance, un petit escabeau et une pelle aux cavaliers de la Compagnie de 1602, afin qu'ils ramassent chaque fois eux-mêmes le crottin de leur cheval. Voilà, je n'avais pas d'autre but, et il ne s'agit pas ici d'une interpellation sérieuse demandant au Conseil administratif d'intervenir. Je souhaite que cela s'arrête là, sans plus.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sur notre territoire communal, lors de l'Escalade, fête très prisée des Genevois, le cortège qui emprunte un parcours défini, avec une représentation équine importante, ne pose pas de problème particulier au service chargé d'en effectuer, a posteriori, le nettoyage.

Dès lors, en regard de la conclusion de l'interpellateur, qui précise: «... et il ne s'agit pas ici d'une interpellation sérieuse demandant au Conseil administratif

d'intervenir. Je souhaite que cela s'arrête là, sans plus», cette interpellation peut être classée, en l'état de la réponse donnée au premier paragraphe.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Pierre Maudet

Le 17 octobre 2007.